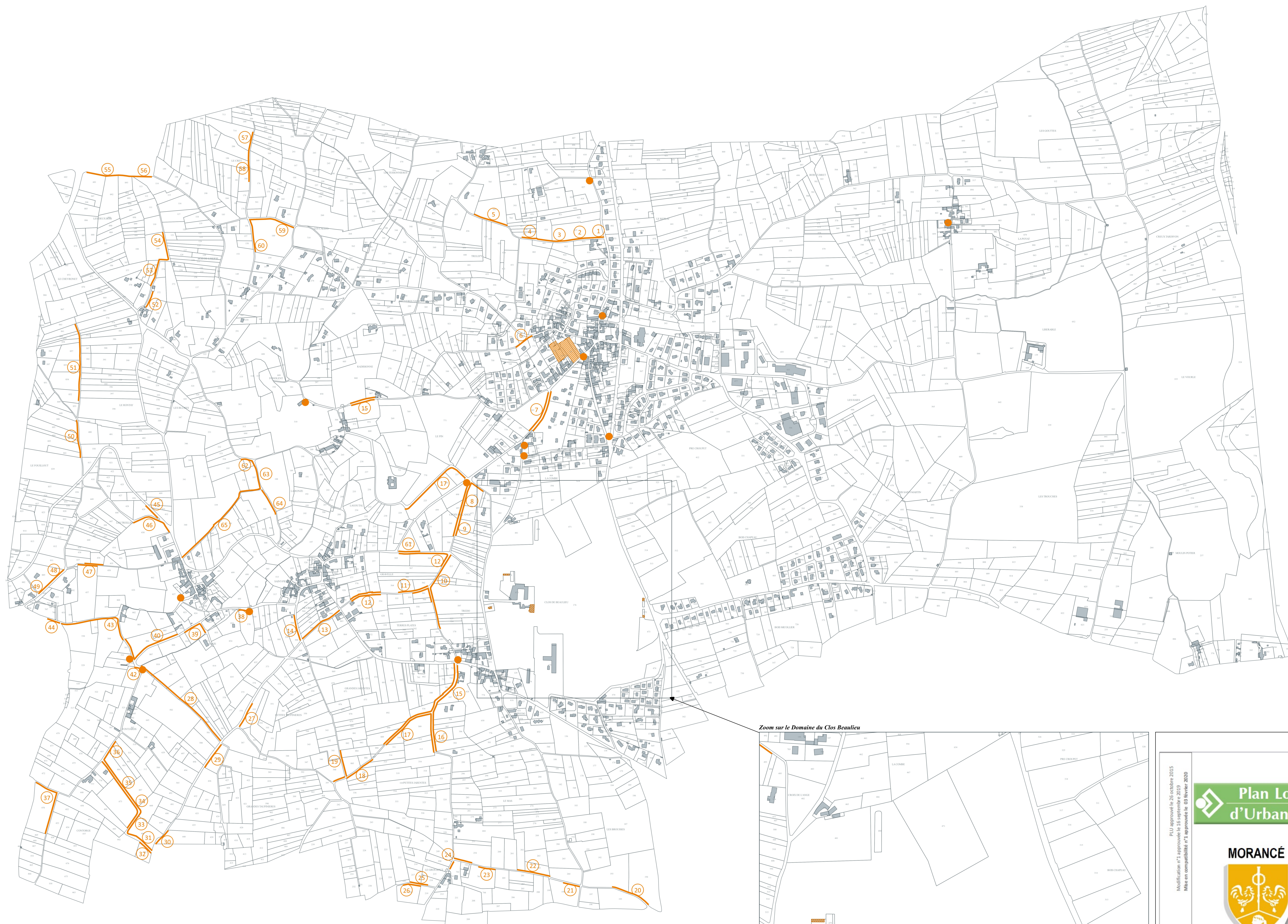




Zoom sur le Domaine du Clos Beaulieu



- Eléments du patrimoine et éléments de paysage à protéger*
- au titre du 2° du III de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- * se référer également au rapport de présentation du PLU pour les repérages photographiques

PLU approuvé le 26 octobre 2015
Modifications n°1 approuvées le 03 février 2020
Mise en compatibilité n°1 approuvée le 03 février 2020

Plan Local d'Urbanisme

MORANCÉ



4.3 Plan d'ensemble des éléments de paysage et de patrimoine - 1/5000^e

Pour être annexé à la
Délibération du
Le Maire

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1

